

REGLEMENT PARTICULIER RALLYES

30^{ème} RALLYE RÉGIONAL DE VAISON

2 & 3 mars 2013



TEAM
Vasio Romain

vaison la romaine

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	14 Janvier 2013	
Ouverture des engagements	14 Janvier 2013	
Clôture des engagements	18 Février 2013	à minuit
Parution du road-book	22 Février 2013	
Road-book sera disponible uniquement sur le site du rallye : www.teamvasioromain.com		
Dates et heures des reconnaissances	24 Février et 1er Mars 2013	8H00 à 20H00
Vérifications des documents	2 Mars 2013 l' Espace Culturel	7H00 à 12H00
Vérifications des voitures	2 Mars 2013 Place Georges Brassens	7H30 à 12H30
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs	2 Mars 2013	11H30
Publication des équipages admis au départ	2 Mars 2013	13H45
<u>Publication des heures et ordres de départ</u>	2 Mars 2013	13H45
Briefing des pilotes	2 Mars 2013 Podium Départ	14H00
Départ de la première étape	2 Mars 2013 Vaison la Romaine	14H30
Arrivée de la première étape	2 Mars 2013 Vaison la Romaine	16H51
Publication des résultats partiels	2 Mars 2013	20H00
Départ de la deuxième étape	3 Mars 2013 Vaison la Romaine	8H00
Arrivée de la deuxième étape	3 Mars 2013 Vaison la Romaine	15H02
Publication des résultats du rallye	30 minutes après la dernière voiture entrée en parc	
Remise des prix	3 Mars 2013 à l' Espace Culturel	18h00
Les équipages classés qui n'y participeraient pas au complet perdront le bénéfice de leur prix		
TABLEAU OFFICIEL D'AFFICHAGE	ESPACE CULTUREL-VAISON-LA-ROMAINE	

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Vaisonnaise organise les 2 et 3 mars 2013 en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro R3 en date du 17/12/2012 et au Comité Régional du Sport Automobile de PACA N°3 en date du 5/12/2012

Comité d'Organisation

Co-Présidents : PIZZORNO Léopold et LACOMBE Paul

Membres : Comité directeur ASA VAISONNAISE et Comité directeur Team Vasio Romain

Secrétariat du Rallye, Adresse : la piscine Rue Bernard Noël BP 44 84110 - Vaison la Romaine

Téléphone : 04 90 62 47 93

Mail : teamvasioromain@orange.fr

Permanences du Rallye : Mercredi et Vendredi après-midi de 15H00 à 19H00

Organisateur technique

Nom : TEAM VASIO ROMAIN.....

Adresse : BP 44 84110 - Vaison la Romaine

1.1P. OFFICIELS

<i>Présidente du Collège des Commissaires Sportifs</i>	<i>Mme DUCARTERON Marilyne</i>	<i>Lic 6840</i>
<i>Membre du Collège</i>	<i>M. GALLI Robert</i>	<i>Lic 9206</i>
	<i>Mme BOUTIN Catherine</i>	<i>Lic 161086</i>
<i>Direction de Course</i>	<i>M. PATISSON Albert</i>	<i>Lic 5475</i>
<i>Adjoint à la Direction de Course</i>	<i>M. DUCARTERON Marc</i>	<i>Lic 9003</i>
	<i>M. CONSO Philippe</i>	<i>Lic 66</i>
	<i>M. RICHARD Robert</i>	<i>Lic 44762</i>
<i>Responsable chronométrage</i>	<i>Mme RICHARD Marie-Christine</i>	<i>Lic 49602</i>
<i>Adjoint à la Direction de Course Voiture B B R</i>	<i>M. BERTOS Jean-Pierre</i>	<i>Lic 3535</i>
	<i>Mme MONTIEL Odile</i>	<i>Lic 6895</i>
<i>Adjoint à la Direction de Course Voiture 00</i>	<i>M. BERNARDI Jean-Michel</i>	<i>Lic 112398</i>
	<i>M. NAVIR Philippe</i>	<i>Lic 3342</i>
<i>Adjoint à la Direction de Course Voiture Damier</i>	<i>M. LEROY J -Christophe</i>	<i>Lic 5492</i>
	<i>M. BRESSON Michel</i>	<i>Lic39681</i>
<i>Directeurs d'épreuves</i>	<i>Mme VINCENSINI Marie Odile</i>	<i>Lic 9656</i>
<i>Directeurs d'épreuves adjoints</i>	<i>M. BARDIN Yanick</i>	<i>Lic 46622</i>
<i>Directeurs d'épreuves</i>	<i>M. VERNET Daniel</i>	<i>Lic 147321</i>
<i>Directeurs d'épreuves adjoints</i>	<i>M. GAUTHIER Jacques</i>	<i>Lic 35196</i>
<i>Commissaire Technique Responsable</i>	<i>M. VIEUX Patrick (B)</i>	<i>Lic 113719</i>
<i>Commissaires Techniques</i>	<i>M. PINAZO J-François (B)</i>	<i>Lic 1085</i>
	<i>M. BLANC Philippe (B)</i>	<i>Lic 38131</i>
	<i>M. GERMAIN François(C)</i>	<i>Lic 4109</i>
	<i>M. ETIENNE Philipe (C)</i>	<i>Lic 25619</i>
	<i>Mme DONATI Agnès(C)</i>	<i>Lic 198268</i>
<i>Commissaire Technique Responsable VHC</i>	<i>M. PENILLA Bernard(A)</i>	<i>Lic 17999</i>
	<i>M. PLUTON Henri (A)</i>	<i>Lic 44128</i>
<i>Médecin au PC</i>	<i>Dr. LEROY Jacqueline</i>	<i>Lic156956</i>
<i>Médecins sur E S</i>	<i>Dr. BOUDET Francis</i>	
	<i>Dr. JACOB Alain</i>	
<i>Chargés des relations avec les concurrents</i>	<i>M. PIPARD Jacques</i>	<i>Lic 143607</i>
	<i>M. DEVRIESE Jean-Luc</i>	<i>Lic 37766</i>
<i>Accueil des Commissaires</i>	<i>M. BERNARD Jean-Yves</i>	<i>Lic 152564</i>
<i>Chargée des relations avec la presse</i>	<i>Mme BASSOTTI Elisabeth</i>	<i>Lic 196336</i>

1.2P. ELIGIBILITE

Le 30^{ème} Rallye Régional de VAISON la Romaine compte pour la Coupe de France des Rallyes 2013 coefficient 2, le Challenge du C.R.S.A Provence /Alpes/Côte d'Azur «Jeune Espoir Rallye» et «Pilotes et Copilotes».

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le 2 Mars 2013 de 7h00 à 12h00 à l'**Espace Culturel**.

Les vérifications techniques auront lieu le 2 Mars 2013 de 7H30 à 12H30, **Place Georges Brassens**

Les vérifications finales seront effectuées au Garage VALDELUC AUTO : Avenue Marcel Pagnol - 84110 Vaison la Romaine – Tél : 04 90 36 51 60

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 30^{ème} Rallye Régional de VAISON la Romaine doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **avant le 18 Février 2013 à minuit.**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 330 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 660 €
- 20% de réduction pour les équipages de l'ASA Vaisonnaise

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement ainsi que les photocopies (licences, permis de conduire)

Les engagements par fax ou par mail ne seront pas validés.

Les engagements incomplets seront mis sur liste d'attente.

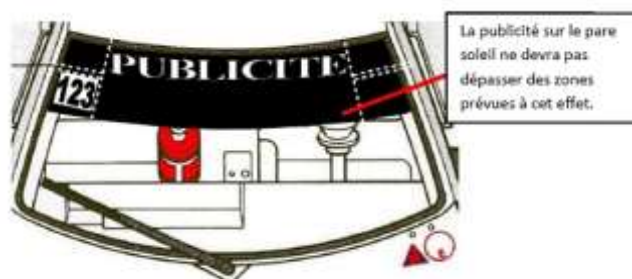
ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES AUTORISEES

4.1.1. Vitres

Il est interdit d'apposer quoique ce soit sur les parties vitrées de l'habitacle des voitures en dehors :

- des films antidéflagrants définis dans la réglementation technique,
- des numéros, plaques et identifications prévus aux règlements,
- d'un bandeau de lunette arrière d'une hauteur maximum de 10 cm mesuré le long de la surface de la vitre dans l'axe médian de la voiture.
- d'un pare-soleil dont les dimensions et l'opacité sont libres.
- un bandeau publicitaire d'une seule ligne dont la hauteur ne sera pas supérieure à 100 mm pourra être apposé à la limite haute du pare-brise (limite pare-brise/carrosserie). De chaque côté du bandeau publicitaire un espace de 250 mm de large entre le bandeau et le montant de pare-brise devra être laissé libre pour la publicité de l'organisateur.
- Côté droit de la voiture, sous cette surface publicitaire (250 x 100 mm) avec un espace de 5 à 10 mm sera apposée le numéro d'identification (numéro de course) fourni par l'organisateur (210 x 140 mm).



4.3P. ASSISTANCE Conforme au règlement standard FFSA.

4.3.2.1P. Parcs d'Assistance

Le parc d'assistance est indiqué dans l'itinéraire du rallye avec un contrôle horaire d'entrée et de sortie. Ce parc est le même pour toute la durée du rallye.

Toute assistance est interdite en dehors du parc réservé à celle-ci.

Les organisateurs fourniront un autocollant à chaque équipage avec le N° du concurrent à coller sur le pare-brise du véhicule qui permettra d'accéder au parc d'assistance.

4.3.2.3P. Dans chaque parc d'assistance, il est demandé aux concurrents :

de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans, d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures, de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.

4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES

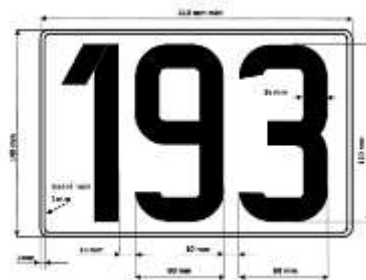
Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye. Cette identification concerne également les voitures 0, 00 et 000 en configuration course.

Le format de ces numéros et leurs caractéristiques techniques seront conformes au schéma ci-contre :

Couleur : traits noirs sur fond blanc.



Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : $155 + 210 + 155 = 520$ mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

§ Pour les rallyes des Championnat de France Rallyes, Championnat de France Rallyes Terre et la Finale de la Coupe de France, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée à la FFSA qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle.

§ Pour tous les autres rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 30^{ème} Rallye Régional de VAISON la Romaine représente un parcours de 209,35 km.

Il est divisé en 2 étapes et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 36,20 km.

Les épreuves spéciales sont :

E S 1	Combe de Veaux	5km500
E S 2	Mérindol les Oliviers – Propiac les Bains	6km300
E S 3 -5	Mérindol les Oliviers – Propiac les Bains	6km300
E S 4 -6	Brantes – Savoillans	5km900

L'itinéraire est horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu les 24 Février et 1er Mars 2013 de 8h00 à 20h00.

En accord avec les communes, la vitesse sera limitée à 50 km/h sur les routes des ES et à 30 km/h en agglomération ou dans les habitations.

De nombreux contrôles seront effectués par des juges de faits et par la gendarmerie.

En sus des procès-verbaux éventuels, des sanctions sportives pouvant aller jusqu'à la mise hors course du concurrent (refus de départ), sanctionneront les contrevenants sans qu'ils puissent prétendre à un quelconque remboursement des droits d'engagements.

Les reconnaissances sont interdites en dehors de ces horaires, des contrôles de reconnaissances seront effectués non seulement les jours autorisés mais aussi en dehors des jours et créneaux horaires autorisés.

Le nombre de passage est limité à 3.

!! Le Road-book sera disponible uniquement sur le site du rallye :

www.teamvasioromain.com

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble orange
- Chef de poste : chasuble rouge
- Chargés (es) des relations avec les concurrents : chasuble lie devin

7.5.1P Les temps seront pris au dixième de seconde.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Les prix et coupes ne sont ni cumulables ni reportables

	GENERAL	GROUPE	1 à 4 partants	5 à 8 partants	9 à 14 partants	15 à 20 partants	+ de 20 partants	FÉMININ
1er	650 euros	350 euros	250 euros	330 euros	330 euros	330 euros	330 euros	150 euros
2ème	500 euros	250 euros		150 euros	150 euros	170 euros	170 euros	90 euros
3ème	400 euros	150 euros			100 euros	100 euros	130 euros	
4ème						75 euros	100 euros	
5ème							75 euros	
			Si moins de 3 partants dans les classes GT9, GT10 et Z15 celles-ci seront confondues avec les classes N3, N4 et A8					Si moins de 3 partants seule le 1 ^{er} récompensé

De nombreuses coupes seront remises.

Des commissaires seront récompensés par tirage au sort.

Note : en cas d'ex æquo, les temps réalisés dans l'ordre des épreuves serviront à départager les concurrents. Dans le cas de nouvelle égalité, le prix sera partagé entre les concurrents concernés.

La remise des prix se déroulera le 3 Mars 2013 à l'**Espace Culturel** à 17H30.

10.1. REMISE DES PRIX

Dans la mesure où le commencement de la remise des prix a lieu à l'heure prévue, les équipages classés qui n'y participeraient pas au complet perdront le bénéfice de leur prix

Tous les articles non mentionnés dans le présent règlement sont conformes au règlement standard des rallyes.

Sous réserve de modification du règlement standard des rallyes 2013.